

Transfert de crédits

Afin d'établir une correspondance entre les notes obtenues dans d'autres institutions (UE et hors UE) par nos étudiants, nous utilisons "le transcript of records" préconisé par l'AEF suivant une marche à suivre décrite dans la charte des bonnes pratiques en matière de transcription de notes.

Généralement, nous respectons les notes qui nous parviennent quelles que soient les zones géographiques. Nous n'utilisons pas de grilles de conversion car nous estimons que ces échanges doivent être basés sur une relation de confiance avec nos partenaires et ce, quelle que soit la docimologie pratiquée chez chacun d'entre eux.

Concrètement, lorsqu'un étudiant décide de suivre une partie de ses études dans un autre établissement, nous concluons avec le partenaire académique un accord concernant le transfert des résultats. Le contrat d'études passé entre les deux établissements et l'étudiant (Learning agreement et Application form) avant son départ garantit à ce dernier la reconnaissance de la totalité des crédits obtenus selon le programme convenu.